

Publié/citer ainsi :

-David Dumoulin Kervran, « Effets inégalitaires du système ONG en Amérique latine », dans : Polymnia Zagefka et Christine Zumelo, *Egalité (s) / inégalités(s) dans les Amériques*, Paris, Editions de l'Institut des Amériques, 2008, pp.91-

105

Mots clés :

ONG, Inégalités, Amérique latine, gouvernance

Résumé :

Après avoir été parées de toutes les qualités, les ONG ont commencé depuis la fin des années 1990 à essuyer le feu croisé de nombreuses critiques que l'on commencera par préciser. C'est donc loin des discours d'autocélébration que l'on s'interrogera ici sur les effets inégalitaires que peut avoir l'action des ONG comme partie intégrante d'une matrice politique émergente. On évoquera trois versants de ces effets : effets de cadrage (de la lutte pour l'égalité à la rhétorique de la diversité), effets institutionnels (dispositifs de gouvernance ad-hoc et rupture de l'horizon d'universalité) et effets de recrutement (sélection clientéliste et hétérogénéité interne). On tentera pour conclure d'isoler les traits qui seraient spécifiques au mode de fonctionnement ONG, tant dans les représentations de l'ordre politique véhiculées que dans les pratiques sociales induites.

Resumen :**Palabras claves :**

ONG, desigualdad, America latina, gobernanza

Abstract :**Key-words :**

NGO, inequalities, Latin America, governance

Effets inégalitaires du système ONG en Amérique latine

David Dumoulin Kervran

Université Sorbonne Nouvelle-IHEAL/CREDAL

L'action des ONG crée-elle *in fine* plus d'égalité ou plus d'inégalité ? On imagine alors une sorte de balance du Jugement Dernier devant laquelle est appelée à se présenter « l'ONG » en personne et sans son auréole. Le propos sera ici bien plus restreint, même si sa ligne d'horizon reste cette interrogation. Tout d'abord, on utilisera ici le pluriel pour mieux répondre à une question si complexe et l'on se demandera si les ONG créent plus d'inégalités que d'égalités¹. Distinguer les divers processus sociaux qu'engendre l'action des ONG semble un préalable nécessaire. Ensuite, on ne fera pas véritablement le bilan puisque en matière d'effets induits, il sera peu question des égalités mais bien plus des différents types d'inégalités. Encore que les mêmes programmes et projets peuvent avoir des impacts sociaux contradictoires suivant les groupes pris en compte. Le lecteur voudra bien excuser les généralisations outrancières qu'un tel type de réflexion et de format ne permet pas toujours d'esquiver.

Il s'agira donc plus simplement d'explorer les types d'inégalités dont les ONG peuvent être le vecteur en Amérique latine et de pointer des effets le plus souvent non désirés de « l'ongéisme » au concret, par-delà les discours. Trois types de logiques inégalitaires seront très rapidement abordés : effets de cadrages (transformation des discours), effet d'institutions (la gouvernance déplace l'Etat) et effet de recrutement (différenciations internes). On s'interrogera en conclusion sur le rôle spécifique des ONG au sein d'une mutation politique qui les dépasse.

Deux questions préalables cependant, avant de présenter les grands types d'inégalités que tendent à créer les ONG : le label ONG veut-il encore dire quelque chose ? Et dans quel contexte critique se pose aujourd'hui cette question sur les ONG comme créateurs d'inégalités ?

¹ Il n'est pas possible d'évacuer totalement la notion d'égalité et la possibilité d'un bilan sans nier toute dimension politique à l'objet analysé en lui-même et on reviendra en conclusion sur la notion au singulier. Il faut cependant insister auparavant sur l'extrême diversité des ONG et sur les couples égalité/équité et inégalité/diversité.

Un halo de suspicion enveloppe les ONG

Vous avez dit « ONG » ?

Poser une question sur l'impact social des ONG *en général* a-t-il un sens ? Ce n'est pas évident tant « l'ongéisme » est devenu une nébuleuse aux frontières incertaines, tant le mot semble s'être vidé de son sens - depuis sa première définition en 1945 par l'ONU - à force de désigner des organisations très diverses [Dumoulin, 2006, p. 31-50 ; Ollitrault et Chartier, 2005, p. 21-58 ; Vakil, 1997, p. 2057-2070 ; Meyer, 2004, p. 139-161]. Il est vrai que les ONG sont aujourd'hui présentes dans la plupart des dynamiques socio-politiques. Chartier et Ollitrault montrent par exemple comment les anciens critères - bénévolat et non-lucratif, officialité, organisation privée et indépendante de la sphère marchande et de l'État - ne sont plus guère valides. Ils proposent un nouveau bouquet d'indicateurs pour analyser la diversité de ce monde des ONG : prise en compte des échelles et des métriques, du contexte de création comme du fonctionnement interne, de la taille et nature juridique, des champs et répertoires d'action originels et contemporains ainsi que des sources de financement. Même si ces critères sont très utiles pour y voir plus clair dans la nébuleuse des ONG, nous retiendrons ici deux principes plus larges : premièrement une classification sociologique doit surtout s'attacher au rôle d'intermédiaire² et étudier les multiples liens sociaux formels et informels qui permettent de réinsérer une ONG au sein de grandes configurations d'acteurs et de comprendre sa place dans la société ; et deuxièmement la classification la plus pertinente dépend finalement de la problématique de chaque analyse.

On peut distinguer ainsi deux grandes logiques d'action de cette dynamique en réseau, chacune divisée en deux sous-catégories : un pôle est constitué par la logique de revendication (appartenance à la *politics*) avec le fait de militer à l'extérieur des institutions ou alors de faire du lobbying au sein même des institutions ; l'autre pôle renvoie à la logique de prestation de service (appartenance à la *policy*) au sein de politiques sociales de plus en plus mondialisées, avec un rôle soit de bailleurs de fonds et d'intermédiaires, soit de réalisation de projets *in situ*.

Si au fil du temps, les ONG peuvent appartenir à plusieurs de ces quatre logiques d'action en réseau, elles n'ont pas les mêmes impacts potentiels inégalitaires. Pour le premier pôle

² Lorsqu'il s'agit des ONG latino-américaines, je proposerai une acception simple du sigle qui a tout de même son utilité : une organisation *intermédiaire* d'individus bien formés, agissant pour le bien commun et qui diffère des organisations de base, comme des mobilisations de masse.

basé sur la revendication, de type Third World Network, la tendance forte est plutôt de rendre visible de nouvelles inégalités (de nouvelles identités, etc.) et de critiquer les causes structurelles des inégalités. Cependant le discours de lutte contre les puissants, de mise en réseau horizontal et de représentation d'intérêts collectifs, ainsi que la faiblesse relative des moyens mobilisés peut contribuer à masquer des inégalités plus fines entre acteurs de la coalition. Pour le deuxième pôle, de type ONG de développement comme Oxfam, la tendance est plutôt de gérer des programmes justifiés directement par la lutte contre des inégalités déjà ratifiées par le discours *mainstream* sur le développement ; et ceci, pourtant, à travers des modalités d'action qui tendent à recréer de nombreuses inégalités étant donné les moyens mobilisés. Ce second pôle regroupe également des ONG dont la lutte contre les inégalités ne fait pas partie des objectifs, de type Conservation Internationale ou TNC, centrés sur la conservation de la nature. Cette diversité des positions face aux inégalités n'empêche pas que toutes les ONG mettent en avant l'horizon du bien commun, sous peine de perdre leur légitimité.

On insistera ici surtout sur les ONG qui appartiennent à cette seconde logique d'action, participant à des politiques sociales ou environnementales en Amérique latine.

Contexte : une vague de critiques anti-ONG

Le rôle des ONG, comme les jugements dont elles sont l'objet, ont changé au gré de la conjoncture politique du continent latino-américain. Pour ce qui nous intéresse ici, la définition même des inégalités a évolué et l'évaluation de l'impact social de chaque organisation sur le terrain est souvent l'objet de conflits d'interprétations auxquels il est bien difficile de se soustraire. S'interroger en 2007 sur le rôle des ONG face aux inégalités sociales, c'est aussi s'inscrire dans un contexte où elles sont l'objet d'un feu croisé de critiques après les années 1990 que l'on peut considérer comme « l'âge d'or des ONG en Amérique latine » [Dumoulin, 2006]. Quels en sont donc les grands registres et quels sont leur lien avec la dualité égalités/inégalités ?

Premièrement, les *critiques en faveur de la bonne gouvernance* ne remettent absolument pas en cause leur légitimité, mais pointent le manque de transparence (qui reste indiscutable en 2007), voire les dérives vers la corruption. Les ONG sont aussi montrées du doigt pour leur manque de responsabilité. Il est très difficile de savoir si les ONG sont responsables devant leurs clients/bénéficiaires, devant l'Etat du pays où elles interviennent, ou devant leurs différents financeurs qui peuvent d'ailleurs être issus de pays différents et avoir des objectifs

hétérogènes. Ce type de critique insiste également sur leur inefficacité qui serait l'effet du saupoudrage des financements, des difficultés à répliquer et à généraliser les expériences menées au niveau micro, entravant ainsi des impacts sociaux visibles au niveau des statistiques régionales.

Dans le milieu des sciences sociales, des *critiques savantes* émergent malgré une forte endogamie entre ce milieu et celui des ONG qui avait un moment contribué à étouffer les voix discordantes. Aujourd'hui au contraire, centres de recherches et ONG semblent plutôt en concurrence pour certains financements et en particulier pour la production de connaissances demandée par les États, les organisations internationales ou les fondations privées. Des critiques acerbes mettent en évidence le fossé qui sépare les buts proclamés et la réalité des actions, l'ampleur des financements, la professionnalisation et la logique marchande, mais également le manque de rigueur et d'objectivité [Grant et Malhoney, 1997 ; Sogge, Biekart et Saxby, 1996].

Troisièmement, les *critiques radicales* sont devenues très courantes avec l'accès aux médias des « organisations de base » et la nouvelle montée en puissance des organisations de masse qui a accompagné ces dernières années le tournant à gauche en Amérique latine. Est alors épinglé au premier chef le manque de représentativité - voire l'imposture de se dire représentant des « exclus », des « populations indigènes », etc. Le rôle d'intermédiaire est également dénoncé comme un parasitisme et un paternalisme qui prive les organisations de base de la gestion directe des politiques sociales et qui freine le transfert de compétences (gestionnaires, techniques) vers les principaux intéressés.

Les *critiques républicaines* enfin (particulièrement vigoureuses sous l'influence française), ont également beaucoup progressé depuis la fin des années 1990 en Amérique latine. Ainsi on reproche aux ONG d'avoir permis le contournement et l'affaiblissement des États, d'avoir disloqué l'unité de l'État en amenant chaque région, chaque secteur à s'autoréguler, et finalement d'avoir permis une privatisation des affaires publiques ; ensemble de tendances qui entraîneraient une incapacité du pouvoir politique et une rupture de l'horizon d'universalité et d'égalité qui caractérise le modèle de l'État républicain.

Il est donc important de saisir que cette interrogation sur les effets potentiellement inégalitaires de l'action des ONG se fait dans ce contexte critique, comme un reflux boudeur à la mesure des espoirs suscités et que bien d'autres aspects plus positifs de l'action des ONG pourraient être explorés. À partir de ces quatre registres de critiques il est possible de dégager trois types d'impacts inégalitaires : effets de cadrage, d'institution et de recrutement.

Effets de cadrage³ : de l'égalité à la rhétorique de la diversité

Regardons tout d'abord du côté des discours et justifications que les membres des ONG ont donné à leur action : les inégalités n'ont cessé d'y évoluer jusqu'à aujourd'hui.

De l'égalité à la reconnaissance des inégalités

La première vague d'ONG est née en Amérique latine dans les années 1960-70, dans un contexte intellectuel où la lutte pour l'Égalité importait plus que la lutte contre divers types d'inégalités. Inscrite dans un cadre plus large, souvent marqué par le marxisme et/ou la théologie de la libération, l'action en faveur des luttes populaires se faisait avec un horizon de transformation en profondeur de la société. Qu'ils fussent appelés « les pauvres », « les déshérités » ou bien « ouvriers et paysans », il s'agissait surtout de lutter contre la classe dominante à laquelle l'État semblait appartenir, sans avoir besoin d'entrer dans une description plus large des multiples formes d'inégalités qui caractérisaient cette opposition.

Trente ans après, il semble que « l'Égalité » ou « l'Inégalité » ne soient plus au centre des préoccupations de la plupart des ONG latino-américaines et que les objectifs soient devenus plus modestes. Même formulée en termes de pauvreté, ce qui réduit généralement une problématique large de justice à un différentiel économique, l'inégalité n'est pas attaquée de front et le but affiché est de « soulager la pauvreté » (*aliviar la pobreza*). Les ONG de développement, qu'elles soient spécialisées dans le développement rural, les coopératives, l'éducation, la santé ou l'habitat, suivent le plus souvent ce nouveau slogan de la Banque Mondiale. Le cadrage d'une action qui s'incarne le plus souvent dans des micro-projets est donné comme un correctif au marché, sphère où création et distribution des richesses sont sensées être réalisées pour *le plus grand bien-être du plus grand nombre possible d'individus*. Dans ces discours en faveur des pauvres, l'horizon de l'égalité est d'ailleurs remplacé par celui de « l'équité » ou de « l'égalité des chances », voire, dans une version plus politique, par « l'égalité des droits ». Et les chances ou les droits sont au pluriel.

Deuxième évolution de cadrage : le sous-développement ne peut plus guère être contenu dans une seule forme d'inégalité, mais doit inclure des dimensions politiques, culturelles, ou appartenir à la sphère privée. Dans le monde de l'intervention sociale, cette deuxième dynamique concerne particulièrement les ONG car il s'agit non seulement de traiter diverses

³ « Cadrage » désigne ainsi le type de récit général dans lequel un acteur justifie son action. Sur le développement de notion importante, cf. [Cefai et Trom (dir.), 2001].

formes d'inégalités (ethniques, de genre, etc.) mais de rendre visibles ces inégalités qu'un discours trop monolithique tend à occulter. Les ONG luttent aujourd'hui contre des inégalités qui sont aussi fragmentées que le sont devenues les identités. De nombreuses ONG participent à cette lutte pour politiser et rendre visibles de nouvelles identités qui émergent souvent à l'aide d'une grammaire de domination/victimisation : après les indigènes, les femmes, les afro-descendants, les enfants des rues, émergent les migrants, les minorités sexuelles, les victimes de catastrophes, ou alors des identités par croisement telles que les « femmes indigènes » ou les populations exposées à des risques environnementaux pour cause d'exclusion territoriale sur critères ethniques [voir le mouvement appelé de « justice environnementale », Ascelrad, Herculano et Pádua, 2004].

Ces deux transformations de cadrage sont transversales au monde de la coopération pour le développement, mais le travail de médiatisation et de légitimation de nouvelles identités est un champ où la réactivité et la taille des ONG leur donnent un avantage sur les structures gouvernementales. Cette diversification des inégalités-cibles constitue un processus continu qui a entraîné durant la décennie 1990 l'arrivée de nouvelles ONG thématiques. Cette forte spécialisation de chaque ONG a donc mené à un éclatement de ce qu'on pouvait appeler auparavant « le mouvement des ONG ». À partir de la fin des années 1990, avec la mise en résonance des cadrages sous la bannière altermondialiste, cet éclatement diminue en ce qui concerne les ONG plutôt engagées du côté de la logique *politics*, mais il subsiste pour celles plutôt engagées dans la logique *policy*.

Des inégalités à la rhétorique de la diversité ?

Cette diversification des inégalités-cibles s'est donc illustrée à la fois dans les groupes sociaux identifiés et comparés et dans les types mêmes d'inégalité qui peuvent séparer ces groupes. Quelques exemples pourront illustrer cette double dynamique.

La première dynamique correspond à des mobilisations plus larges comme par exemple celles des populations indigènes et noires sur l'ensemble du continent que les ONG ont autant accompagnées que portées sur les fonds baptismaux. Au Brésil par exemple, la célèbre ISA (Instituto Socio Ambiental) est devenue la principale ONG de défense des Amérindiens à partir d'une préoccupation centrée sur la préservation de l'Amazonie ; quant au groupe de musique Olodum il est devenu une grosse ONG en faveur des quartiers noirs de Salvador. Les femmes ou les enfants travailleurs (voir les différentes organisations de NATs, Niños y Adolescentes Trabajadores), sont aujourd'hui au centre de très nombreuses politiques

spécialisées. Plus récemment, pratiques sexuelles (Democracia y sexo, DEMYSEX au Mexique) ou handicaps (en particulier dans le cône sud et au Mexique, et avec des soutiens publics et internationaux, exemple de la Fondation VITRA en Argentine) sont également devenus le support de collectifs dont un nombre croissant d'ONG s'occupent en priorité.

Second volet, la formulation de l'inégalité s'est infléchie en faveur d'un langage de la citoyenneté, présenté principalement sous l'angle de la défense des droits de l'individu et de l'accès à l'exercice effectif de ces droits : ateliers de sensibilisation, accès à la justice et à ses procédures par-delà les discriminations et les auto-exclusions. Des ONG ont également renouvelé les anciennes thématiques de l'éducation, de la conscientisation ou de la sensibilisation dont elles ont été le fer de lance, en se centrant sur les inégalités d'accès à l'information, sur la fracture numérique (voir « Infodesarrollo.ec », la Red Ecuatoriana de Información y Comunicación para el Desarrollo, formé par 19 organisations). La problématique du genre, au sens large, a donné une visibilité nouvelle à des phénomènes que les ONG ont pris en charge : discriminations pour l'accès au crédit ou à certains services médicaux, ou influence de la division sexuelle du travail pour construire la perception de sa propre compétence à participer à la vie politique. L'inégalité économique est reformulée dans cette même recherche de rectificatif à « l'inégalité des chances » et les ONG se spécialisent sur l'accès aux marchés et à la micro-entreprise comme dans l'action d'« Opportunité Internationale » en Équateur [Mayta, 2003, p.105-116, Makomen, 2003, p. 117-149]. Enfin, les inégalités inter-générationnelles et les inégalités devant les risques environnementaux deviennent l'objet de nouveaux programmes défendus par les ONG [Leff, 2001 ; Ascelrad, Herculano et Pádua, 2004].

Il semble que les ONG « dépassent » d'ailleurs le problème des inégalités ou de l'équité pour donner une autre définition du bien commun. Un autre déplacement peut en effet être identifié dans les cadrages défendus par beaucoup d'ONG : la lutte contre les inégalités est devenue aussi une lutte pour la différence, puis une lutte pour la diversité elle-même. À partir de la lutte en faveur des populations indigènes et surtout contre l'uniformisation qui serait générée par les États monolithiques et la mondialisation néolibérale, se sont développées de nombreuses organisations qui défendent la diversité culturelle de manière plus large : lutte pour les traditions des Afro-descendants, des traditions et artisanats régionaux, défense des langues minoritaires. La lutte contre les modèles de développement uniformisant a, de plus, croisé la défense de la biodiversité qui est un des impératifs-clés du nouveau cadrage général de « développement durable », à travers des projets de conservation d'espèces endémiques et d'écosystèmes spécifiques menacés, un champ d'action qui a été très bien financé durant les

années 1990. De plus en plus d'ONG sympathisantes alter-mondialistes, ou même plus conservatrices, défendent aujourd'hui ce que j'ai appelé la « double conservation » [Dumoulin, 2006, p. 91-104 ; 2003, p. 593-605], avec des projets qui s'appuient sur l'interdépendance entre conservation de la diversité culturelle et de la biodiversité, donc des projets établis sur la transmission de savoirs sur les plantes médicinales, sur les pratiques agricoles traditionnelles, etc. S'est installée ainsi une sorte de rhétorique de la diversité où celle-ci aurait une valeur intrinsèque, constituerait un horizon normatif pouvant entrer en contradiction avec la lutte contre l'inégalité sociale et économique.

Il faut d'ailleurs noter que cette célébration de la diversité s'applique au monde des ONG lui-même : certains observateurs vantent justement comme une qualité intrinsèque le fait que les ONG soient davantage capables de s'insérer et de promouvoir la diversité du monde grâce à leurs multiples différences de tailles, d'histoire, de thématiques ou de modes d'action. On peut donc noter que c'est surtout sur ce dernier point que le cadrage des ONG se distingue, en incarnant au plus haut degré cette tendance. En effet, la lutte contre différentes sortes d'inégalités est reprise, mais souvent avec un léger retard, par l'ensemble des acteurs du monde de la coopération internationale et du développement durable (Etats et Organisations multilatérales).

Effets institutionnels : gouvernance et rupture de l'horizon d'universalité ?

Comme cela a été évoqué, l'agenda politique a été modifié par cette diversification des inégalités cibles dont ont été porteuses en priorité les ONG, et qui a eu également une influence très importante sur l'image même que les citoyens peuvent se faire de la société politique dans laquelle ils vivent, et des groupes qui la composent. En effet l'émergence de multiples identités correspond aussi à de nouveaux « publics » que les élites politiques doivent prendre en compte, convaincre, comparer, voire hiérarchiser en donnant priorité à certains sur d'autres afin de se placer sur l'échiquier politique. Le modèle d'État a également été transformé par la nouvelle place attribuée aux ONG. On peut analyser la croissance de « l'ongéisme » durant les années 1980 et 1990 comme la rencontre inattendue entre le programme d'une élite néolibérale et les efforts d'organisation d'une gauche autonomiste, se retrouvant dans une même volonté de contournement de l'État et la célébration des organisations de petite taille. Non seulement les ONG se définissent en creux par rapport à l'État (*non-gouvernementales*) ainsi que par leur finalité publique (valeurs du bien commun et de la solidarité ; principes universalistes), mais elles ont été longtemps vues comme des

substituts de l'État plus efficaces et plus démocratiques. C'est bien deux facettes du modèle d'État qui sont en jeu - État républicain et son principe d'universalité, État providence et son principe redistributeur - lorsque les ONG gagnent du terrain côté *politics* et côté *policy*.

C'est pourquoi il convient de s'interroger, plus concrètement, sur les effets inégalitaires que peuvent engendrer les ONG dans leur fonctionnement en tant qu'institutions, tant leurs faiblesses structurelles contrastent avec les principes universalistes dont elles se drapent, tant leur action peut avoir d'effets inverses à leurs velléités de transformer les rapports de domination [Centre tricontinental, 1997 ; Eversole, 2003, p. XVII].

Effets de la concurrence / émulation avec l'État

Le rôle des ONG a été marqué par quatre attitudes⁴ : ignorer l'État, le remplacer, le compléter ou le pousser à mieux jouer son rôle. Ces attitudes n'ont pas les mêmes effets institutionnels potentiellement inégalitaires et il conviendrait d'historiciser plus précisément ces relations entre l'État et les ONG, à l'image des transformations structurelles des sociétés latino-américaines et des positions politiques des dirigeants d'ONG.

Ignorer l'État, attitude de plus en plus rare en un temps où domine la célébration de la gouvernance et des multi-partenariats, est le meilleur moyen de ne pas se poser de questions sur l'ordre politique d'ensemble et donc de travailler dans son champ de prédilection sans poser même les conséquences sur les principes d'universalité et de redistribution. C'était l'attitude de beaucoup de petites ONG et d'ONG environnementalistes au début des années 1990 qui se voulaient « apolitiques » et qui, en fait, refusaient de prendre en compte le rôle de l'État, même dans leur domaine d'activité [Dumoulin et Rodary, 2005, p. 59-98]. Remplacer l'État sur un territoire ou dans un secteur a été également une tentation pour les grandes ONG, en particulier pendant leur âge d'or des années 1990 où les financements semblaient en croissance éternelle et où la légitimité des États latino-américains était au plus bas, celle des analyses néolibérales au plus haut. Il s'agit du cas où, par contraste, la complexité et la construction historique de l'État sont le plus soulignées : quelle capacité à faire participer tous les individus, à ne pas être guidé par l'agenda des financeurs lorsqu'on n'a pas fonction de lever l'impôt, etc. ? Certains « dispositifs de gouvernance » mis en place par les ONG peuvent alors bien représenter ce type de modèle fondé sur la recherche d'un *modus vivendi* entre

⁴ On pourrait ajouter celle de s'opposer à l'État qui serait historiquement la première mais qui, malgré l'héritage marxiste des débuts, n'était pas un but officiel des ONG et qui s'est ensuite résumée dans les attitudes citées. Pour une grille un peu différente, voir Affre [2001].

« stakeholders », mais qui laisse de côté les principes d'universalité et de redistribution. On trouve cette situation dans certaines réserves naturelles de régions isolées où les États sont presque absents.

Plus modestement, les ONG se sont souvent posées comme devant palier le nouveau modèle de l'État modeste, les failles du marché et les effets trop inégalitaires que pouvait engendrer son expansion au sein des sociétés latino-américaines. Depuis la fin des années 1980, il s'agissait de demander aux ONG de compléter le rôle de l'État en remplissant des fonctions que celui-ci ne semblait plus capable d'assumer. Se posait justement alors la question : s'agissait-il de pallier momentanément les manques ou de transférer aux ONG ses fonctions redistributrices et universalistes ? Si le modèle d'État a bien changé en Amérique latine en vingt ans et si la mise en œuvre de programmes correspondant à ces fonctions fut souvent transmise à des ONG, l'incapacité des ONG à remplacer l'État a été de plus en plus souvent dénoncée par les ONG elles-mêmes. En plus de leur rôle dans les programmes ciblés redistributifs, il s'est agi de faire pression sur l'État pour qu'il s'engage lui-même dans la lutte contre de nouveaux types d'exclusions à travers des politiques publiques. Un second rôle très souvent dévolu aux ONG a été de lutter contre les inégalités existantes dans l'accès au service public : faire que les indigènes, les paysans isolés, les femmes ou les parias urbains puissent avoir accès aux services de base tels que santé, éducation et justice. Il s'agissait alors de servir de voix critique afin de faire pression sur les représentants de l'État pour que l'ensemble de la population puisse bénéficier concrètement du statut de citoyen et de celui de bénéficiaire de l'État redistributeur.

Deuxième ambiguïté de leur gestion « à finalité publique », le rôle politique des ONG est marqué par une forte ambiguïté au sujet de leur capacité de représentation et des modalités d'exercice de leur responsabilité sociale [Edwards et Hulme, 1996 ; Hamad, Swarts et Smart, 2003]. Les mécanismes de représentation sur lesquels s'appuient les ONG s'appuient pour l'instant exclusivement sur la « fonction tribunitienne » de porte-parole auto-proclamé, avec une légitimité forte due au positionnement moral, et parfois sur certains liens de confiance anciens établis avec les populations avec lesquelles elles travaillent. Les ONG ne doivent donc respecter aucune règle de représentativité dans leur participation au débat public et leur activité se rapproche plus d'un jeu de lobbys (le plus souvent en faveur des groupes marginalisés choisis) que celui d'un débat de démocratie représentative. Une seconde ambiguïté concerne la responsabilité des ONG qui, mal définie, entraîne des actions éclatées et la dépendance envers des intérêts particuliers locaux, voire internationaux. Les ONG sont en effet *multi-responsables* vis-à-vis de leurs « clients » et des pouvoirs politiques qui les

soutiennent, mais surtout devant leurs financeurs qui ont pris une importance nouvelle avec la professionnalisation et l'internationalisation ; la dépendance aux financeurs internationaux est alors persistante [Meyer, 1999 ; Hume et Edwards, 1997].

Le champ des ONG est donc représentatif de la diversité contradictoire des intérêts et des définitions du bien public et permet sans doute de donner de la visibilité aux minorités, mais c'est un champ qui ne possède pas l'horizon d'universalité et ne peut concurrencer les mécanismes de la démocratie représentative. La défense des droits de l'homme faite par les ONG dans le contexte du conflit colombien, par exemple, ne saurait, malgré la place qu'elle a gagnée, servir de vie politique à la nation colombienne [Daviaud, 2000, p. 359-378.].

Finalement, les interprétations positives du phénomène insistent sur les nouvelles synergies de coopération entre État et ONG dans la lutte contre les inégalités, où une forme d'émulation dans la diversité serait à l'œuvre après un trop long monopole du service public. D'autre part, il semble que tant le retour des théories institutionnalistes en économie que l'expérience des ONG elles-mêmes aient su redonner à l'État un rôle essentiel pour maintenir un horizon universaliste et redistributeur dans la gouvernance. Les cas de concurrence et de désagrégation sont aussi courants, où les États ont eux-mêmes laissé une place croissante aux acteurs privés dans la gestion publique, alors que leur capacité d'action s'est beaucoup érodée et fragmentée, sans être pour autant remplacé par une autre⁵.

Inégalités des catégories-cibles : les micro-dispositifs « adéquats » de gouvernance

Les ONG ont très rarement une couverture nationale - ou même régionale - et leur croissante spécialisation ne s'appuyant pas sur l'horizon d'universalité fait que leurs interventions tendent toujours à privilégier certaines cibles très réduites dans l'ensemble de la population, correspondant à leur mandat restreint. C'est le problème très simple de leur taille [Annis, 1987, Edwards et Hume, 1992, 1996].

La première évidence est que les ONG choisissent certaines zones suivant leurs priorités ou celles de leurs financeurs sans se préoccuper des habitants, des quartiers ou des villages alentour. Si l'inégalité des territoires est souvent basée sur leur niveau de marginalisation plus ou moins élevé, les ONG environnementales interviennent aussi suivant le niveau de biodiversité détecté et concentrent leurs financements sur les populations pouvant

⁵ L'État lui-même éclate en diverses agences privées, agences autonomes, organes déconcentrés, décentralisation etc. ce qui ne facilite guère l'émergence et la mise en œuvre du principe d'universalité.

affecter ce patrimoine. Cette inégalité entre les territoires peut aussi être due à une médiatisation forte avec des « effets boule de neige » par lesquels l'arrivée de certaines ONG peut faciliter l'intervention d'organisations d'autres secteurs, alors que d'autres zones restent délaissées. La cause peut se rapporter aussi à des enjeux géostratégiques (zones frontalières) ou, dans certaines zones, à une tradition d'intervention de la part des ONG ou de leurs financeurs ; par exemple, au Mexique, les ONG travaillant avec la GTZ (coopération allemande) dans l'État du Quintana Roo ou celles travaillant avec le DIFID (coopération anglaise) dans celui de Oaxaca, voire à l'intervention d'entreprises multinationales dans le cas de la prospection pétrolière en Amazonie.

L'inégalité peut également concerner des groupes différents au sein même d'une localité et entre les groupes. On pense à certaines politiques très axées sur des tranches d'âges ou sur les mères de familles alors que des catégories peuvent encore être plus vulnérables et que ces privilèges peuvent avoir des effets culturels destructurants non prévus [Mayta, 2003, p. 105-116].

Il faut aussi mentionner aujourd'hui les projets internationaux concernant exclusivement les populations indigènes, que ce soit en milieu rural ou urbain, dans des contextes où l'extrême marginalisation provient d'un ensemble plus complexe de variables. Au Mexique, pays particulièrement métissé et où tous les petits paysans partagent souvent pratiques productives et marginalisation, qu'ils soient qualifiés d'indigènes ou pas, ces programmes ont été difficilement mis en pratique par les intermédiaires mexicains (voir composante des Plans de Développement Indigène au sein d'un projet *General Environmental Facility* massif).

De plus, les ONG n'ont aucune raison de se répartir également suivant les secteurs désignés comme prioritaires après une étude globale. La croissance de certains domaines où ils interviennent paraît beaucoup plus dictée par les modes de la coopération internationale et l'agenda des grands financeurs (exemple des ONG de développement agricole dans les années 1970 ou la conservation de la nature et le micro-crédit pendant les années 1990, dans le sillage de USAID pour l'ensemble du continent).

Enfin, pour clore ces remarques sur les « effets institutionnels », il faudrait citer les énormes inégalités qui existent entre les ONG elles-mêmes, en termes de personnel et de financement et donc en capacité de couverture d'un nombre élevé de territoires. Leur champ ressemble souvent au fonctionnement des « poupées russes » où l'on délègue toujours la mise en œuvre des projets à une organisation plus petite, et où l'influence des grosses ONG internationales reflète clairement de fortes inégalités entre pays (concernant leurs capacités d'investissement, mais aussi leur pouvoir politique). Derrière la rhétorique omniprésente des

partenariats entre ONG, entre État et ONG, et entre organisations internationales et ONG, ou entre ONG et organisations communautaires, les inégalités restent très fortes au sein de ces systèmes de coordination entre acteurs hétérogènes, sans être toujours reconnues [Eversole, 2003].

Les effets institutionnels du fonctionnement des ONG, en particulier l'incapacité structurelle à remplir certaines fonctions dévolues à l'État, et le rôle surdimensionné dont elles ont été chargées peuvent donc créer autant d'inégalités qu'elles contribuent à en éliminer.

Effets de recrutement : nouvelles carrières et ancien clientélisme

L'action des ONG a des effets potentiellement inégalitaires dans un troisième domaine : celui du recrutement, que cela concerne leurs « clients » ou leur propre personnel.

« Population locale » : sélection mimétique des clients

Corollaire de leur petite taille, les ONG touchent une faible proportion de la population alors qu'elle proclament agir « au nom du peuple » (dans l'*advocacy*) ou « avec le peuple » (dans leur participation au *policy*). Comme tous les acteurs extérieurs cherchant à jouer le rôle d'intermédiaire les ONG sont des organisations qui cherchent, en fait, des relais locaux. Elles doivent donc choisir des alliés qui peuvent vite devenir des clients réguliers, étant donné l'importance des liens de confiance qui ne se bâtissent qu'avec le temps. Ce qui différencierait leur action des projets de développement menés par l'État, tiendrait dans leur incapacité - tant par les moyens dont elles disposent que par la finalité de leur statut - à s'adresser à l'ensemble de la population des localités dans lesquelles elles interviennent. La dimension sélective est donc assumée, marquant ainsi une différence significative avec l'horizon universaliste des institutions publiques.

Le monde des ONG est particulièrement divers et l'on pourrait imaginer que la concurrence entre elles les mène à choisir des personnes-relais différentes dans les collectivités-cibles. Cependant, c'est plutôt le phénomène inverse que l'on observe : les ONG, extérieures aux contextes locaux ont plutôt tendance à choisir les mêmes localités et dans celles-ci les mêmes personnes-relais. Les effets « boule de neige » où la confiance placée par les premiers venus suscite celles des suivants sont donc très courants et l'emballlement de ces effets mimétiques est rendu possible par l'absence d'horizon universel qui caractérise les ONG. C'est dans ces situations que l'action des ONG en Amérique latine a tendance à

susciter de nouvelles inégalités entre collectivités et surtout au sein des collectivités, à révéler ou accentuer des conflits sociaux existants en ne s'appuyant que sur une petite fraction de la population.

De plus, malgré le fait que les ONG soient les hérauts de la participation, on souligne souvent leur difficulté à prendre en compte la culture et l'agenda des populations réceptrices des projets ; alors que la dimension hiérarchique persiste dans leur relation avec ces dernières, bien illustrée par le fait que les locaux des ONG dans des zones marginales sont parfois installés dans les anciennes bâtisses des *hacenderos* ou des missionnaires [Serje, 2003, p. 561-572].

Recrutement des membres : « nouvelles » élites locales et transnationales

Le milieu des ONG malgré ses difficultés et son manque de financement, est bien devenu, à partir du début des années 1990, un intermédiaire incontournable, un secteur professionnel à part entière et un marché du travail attractif. Leur marché a clairement permis la constitution de nouveaux canaux de promotion sociale, même si cette notion « d'élite » doit être ici entendue de manière extensive et interactionnelle, en prenant en compte d'abord l'idée de porte-parole d'une partie de la population et d'une large place prise dans les débats publics, une forte considération de la part des acteurs publics, et en second plan seulement le niveau des rémunérations et le niveau de vie général. La vague d'« onguisation » a joué parfois un rôle de promotion d'une nouvelle élite fortement cosmopolite ne trouvant pas sa place au sein du marché du travail national ; ce qui ne s'oppose pas non plus à un rôle de reproduction des anciennes élites [pour les ONG de droits de l'Homme [voir Dezalay et Garth, 2002]]. Les élites qui émergent par le biais du travail dans les ONG ne sont en général pas centrales au sein des champs politique et moins encore économique, mais elles sont cependant de plus en plus reconnues et courtisées par les hommes politiques et chefs d'entreprises. L'étude des financements montre également leur croissance mais si la relation avec les entreprises reste encore fragile en Amérique latine les financements d'ONG et de fondations progressent. Cette reconnaissance peut surtout être constatée dans la porosité croissante entre le marché du travail des ONG et ceux de ces deux champs : l'étude des trajectoires professionnelles montre que l'attribution de postes publics constitue une distinction courante pour les personnalités du monde des ONG, ou à l'inverse, la création d'une ONG offre un refuge pour les anciens gouvernants (les fameuses GONGO, *Governmental NGO*). Le monde des ONG n'est plus un

monde homogène socialement constitué d'anciens militants issus de certaines formations universitaires (agronomes, anthropologues) et qui tirent le diable par la queue.

Des globe-trotters voyageant de réunions en forums internationaux (cf. les « Indiens de Genève »), et qui tentent de défendre leurs privilèges de porte-parole patentés financés par les organisations du Nord contre les nouveaux entrants : voilà une image qui ne correspond qu'à une frange très réduite de cette nouvelle élite latino-américaine. On assiste le plus souvent à l'émergence d'une élite nationale qui est parvenue à inventer de nouveaux types de carrières de médiateur, ces dirigeants d'ONG étant devenus incontournables dans leur domaine pour tous les grands projets nationaux. La légitimation par l'action locale située avec de « vrais gens » (« population locale »), est essentielle pour les ONG et leur ancrage local suscite également l'émergence de nouvelles élites locales qui ont su comprendre l'intérêt de devenir les alliées des ONG. Des intermédiaires recrutés, chargés de superviser localement les projets et les processus engagés, parviennent ainsi à accumuler un fort capital politique et économique en utilisant leur rôle de *broker* avec l'extérieur. Parfois l'ancrage des ONG correspond à l'émergence d'une contre élite politisée contre les anciens caciques (exemple des ONG du commerce équitable permettant d'asseoir une distribution des produits sans passer par les coûteux intermédiaires) ; parfois il s'agit d'un simple recyclage des anciennes élites traditionnelles, appuyées par exemple sur la vague « ethnophile » de la défense des us et coutumes indigènes [Recondo, 2007 ; Dumoulin et Michel, 2007].

Statuts : précarité et inégalités internes

Troisième dimension de ces effets différentiels de recrutements, les ONG contribuent également à multiplier les situations professionnelles précaires, creusant l'écart vis-à-vis des emplois mieux encadrés par le droit du travail, que ce soit au sein des administrations ou des entreprises privées. Si cette question semblait décalée dans les premiers temps et subsiste pour certaines ONG militantes reposant d'abord sur le volontariat, elle est devenue importante à l'époque de l'institutionnalisation. Ici encore, la corrélation est complexe : de nombreux membres d'ONG jouent sur l'héritage militant et sur une multi-positionnalité professionnelle (beaucoup sont aussi universitaires et ont, par ce biais, accès à certains droits sociaux) pour revendiquer des conditions peu formalisées de travail et c'est aussi parce que de nombreuses professions comme celle d'universitaire sont de plus en plus précaires que les revenus parallèles sont nécessaires.

Il n'est guère aisé de pérenniser les financements d'une ONG, d'autant que la pression des bailleurs de fonds exige des coûts de fonctionnement bas et une forte souplesse, avec l'idée d'éviter les rentes de situation. Malgré des compétences demandées de plus en plus précises (avocats, comptables, chargés de communication ou de *fundraising*), le fait de travailler pour une ONG justifie des salaires plus bas et des contrats très peu contraignants ou inexistantes... Ainsi un des principaux moteurs de cette extrême flexibilité des parcours est fondée sur « l'*illusio* » de la pérennité de l'engagement militant. Parfois, à l'inverse, comme dans le cas des employés des grandes ONG internationales comme The Nature Conservancy, les conditions de travail sont encore plus avantageuses et même plus stables que celles que peut proposer un Etat pauvre et sujet aux mouvements politiques accompagnant les changements de gouvernement.

En fait derrière ce panorama d'ensemble où s'installe et se diffuse une nouvelle culture *laborale* avec la circulation de ces nouvelles élites issues du monde des ONG vers les postes publics, la situation est plus complexe et c'est sans doute les inégalités de statuts au sein même de chaque ONG qui est la tendance la plus actuelle. En effet, si les emplois précaires sont particulièrement nombreux dans le monde des ONG, c'est la diversification interne qui est la plus notable et les ONG deviennent des images de nombreuses inégalités sociales existantes dans leur société d'origine. Certains fondateurs ont réussi à stabiliser leurs emplois, à se salarier, ce qu'ils justifient par le travail en amont effectué en tant que fondateurs (voir le capital militant accumulé) tout en utilisant un second cercle de personnel convoqué suivant les projets récoltés et des employés de service très peu payés.

Avec la professionnalisation et la croissance des moyens mis à la disposition des ONG, celles-ci sont donc devenues non seulement des acteurs capables d'avoir de forts effets inégalitaires dans les tissus sociaux sur lesquels elles interviennent mais aussi des organisations marquées elles-mêmes par de flagrantes inégalités, qu'on les compare ou qu'on étudie leur fonctionnement interne.

Tenter de spécifier comme on l'a fait ci-dessus quels sont les effets inégalitaires de l'action d'une ONG oblige à s'interroger non seulement sur la balance mythique évoquée au tout début de ce texte entre effets égalitaires et inégalitaires, mais aussi sur les inégalités qui peuvent être suscitées par tout type de projet de développement, tout type d'intervention extérieure. Quels sont les effets inégalitaires qui seraient non seulement signes de nouvelles pratiques politiques mais vraiment spécifiques à l'action des ONG ? La réponse n'est guère aisée et il faudrait distinguer :

- d'une part, les pratiques clientélistes qui se perpétuent sur le temps long mais se transforment et ont même regagné une nouvelle légitimité qu'avait érodé le discours universaliste d'État. S'il faut bien constater une certaine diversification des médiations sociales et des identités depuis 20 ans, il est impossible d'affirmer de manière générale que les ONG suscitent toujours de nouvelles élites et de nouveaux exclus ou qu'elles ne font que reproduire les mêmes inégalités.

- d'autre part les effets qui correspondent de manière transversale, aux nouveaux modes dominants d'organisation institutionnelle : diversification des médiateurs et individualisation des publics, réseaux et dispositifs de gouvernance *ad-hoc*, décentralisation et régulation ciblée ou instabilité du salariat. De fait l'étude des impacts sociaux suscitée par les ONG en Amérique latine devrait plutôt être conduite dans l'optique de mettre à jour des tendances beaucoup plus larges du changement social, comme le soulignait Olivier de Sardan [Olivier De Sardan, 1998]. Par-delà leur forte visibilité contemporaine les discours et les pratiques des ONG sont tout autant la cause que le symptôme de ces transformations sociales. L'étude des « effets inégalitaires » de l'action des ONG illustre une tendance plus ample à la fragmentation et aux renouvellements des canaux politiques de représentation et de gestion, une forme de démocratisation en archipel traversée par l'érosion des institutions publiques au sens large. Les dynamiques des ONG tant dans le *policy* que dans la *politics* illustrent bien une transformation plus générale du fonctionnement de l'ordre politique, et aussi de ses représentations dominantes.

- enfin les effets spécifiques de l'action des ONG qui sont induits par la petite taille d'une telle action se donnent une finalité publique et souvent un argumentaire universaliste⁶, la focalisation sur les minorités, et la rhétorique de la diversité voilant les arbitrages de fond. Les ONG ont contribué à redéfinir les différents publics que l'État se doit de prendre en compte. Aujourd'hui elles ont montré ce qu'elles pouvaient faire « au nom de l'intérêt public » mais aussi en quoi elles étaient incapables de se substituer aux États. Plus encore, elles ont finalement été porteuses d'un nouvel horizon politique où les politiques redistributives et l'horizon d'universalité s'exerceraient au niveau mondial et non plus dans le cadre stato-national.

⁶ Incapacité d'arbitrage légitime entre territoire et entre secteurs socio-économiques, discontinuité et incapacité à atteindre la grande échelle des politiques publiques.

Bibliographie

- AUTREPART, « Les ONG à l'heure de la bonne gouvernance » (dossier), n°35, p. 3-18 (n° spécial de la revue sur le thème de cet article), 2005.
- AFFRE, N., *Les ONG et l'Etat. L'exemple du Guatemala*, Paris, L'Harmattan, 2001.
- ANNIS, S., "Can Small-Scale Development be a Large-Scale Policy ? The case of Latin America ", *World Development* 15 (supplément), 1987, p. 129-134.
- ASCELRAD, H., Herculano S., Pádua J.A., *Justiça ambiental e cidadania*, Rio de Janeiro, Relume Dumará, 2004.
- CEFAÏ D. et TROM Danny (dir.), *Les formes de l'action collective : mobilisations dans des arènes publiques*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2001.
- CENTRE TRICONTINENTAL, « Les Ong : instruments du néo-libéralisme ou alternatives populaires ? », *Alternatives Sud*, vol. IV, 5, 1997.
- DAVIAUD, S., « Les ONG colombiennes de défense des droits de l'homme face aux violences », *Bulletin de l'Institut français d'Études andines*, n° 29 (3), 2000, p. 359-378.
- DEZALAY Yves, BRYANT Garth, *La mondialisation des guerres de palais. La restructuration du pouvoir d'État en Amérique latine, entre notables du droit et "Chicago boys"*, Paris, Le Seuil, 2002.
- DUMOULIN Kervran D., « Les ONG latino-américaines après l'âge d'or : internationalisation et dispersion », in *Amérique latine 2006*, Paris, La Documentation Française, 2006, p. 31-50.
- DUMOULIN Kervran D., « Les 'terres indiennes pour la conservation', un dispositif-clé du néo-indigénisme international », in Christian GROS, Marie-Claude STRIGLER (dir.), *Être Indien dans les Amériques*, Paris, Editions de l'Institut des Amériques, 2006, p. 91-104.
- DUMOULIN D., RODARY É., « Les ONG et le secteur mondialisé de la conservation », Catherine AUBERTIN (coord.), *Représenter la nature. ONG et biodiversité*, Paris, Presses de l'IRD, 2005, p. 59-98.
- DUMOULIN D., "Local Knowledge in the Hands of Transnational NGO Networks : a Mexican Viewpoint ", *International Journal of Social Sciences*, n° 178, 2003, p. 593-605.
- DUMOULIN D., MICHEL A., « De quelques usages dans la politique mexicaine », in C. Neveu, *Cultures et pratiques participatives. Perspectives comparatives*, Paris, L'Harmattan, 2007, p. 233-254.
- EDWARDS M., HULME D., Scaling-up the development impact of NGOs : Concepts and experiences ", in M. EDWARDS, D. HULME, *Making a difference in a changing world*, London, Earthscan Publications, 1992.
- EDWARDS M., HULME D. (éd.), *Beyond the Magic Bullet: NGO Performance and Accountability in the Post-Cold War World*, West Hartford, Conn., Kumarian Press, 1996.
- EDWARDS M., HULME D. (éd.), *NGOs , States and Donors : Too Close for Comfort ?*, New York, St Martin's Press, 1997.
- EVERSOLE R. H. (éd.), "Here to Help. NGO Meets Community-And What Happens Nexte?" *Here to help: NGOs combating poverty in Latin America*, Armonk, N.Y., M. E. Sharpe, p. xi-xxix, 2003.
- GRANT J., MALHONEY W., *The Protest Business? Mobilizing Protests Groups*, Manchester, Manchester University Press, 1997.
- HAMAD T., SWARTS F.A., SMART A. R.(éd.), *Culture of responsibility and the role of NGOs*, Paragon House, St. Paul, Minn, 2003.

- LEFF E. (coord.), *Justicia ambiental. Construcción y defensa de los nuevos derechos ambientales, culturales y colectivos en América Latina*, México, PNUMA, Red de Formación Ambiental, 2001.
- MAKOMEN Getu, "The Transformation Side of Microentreprise : the Case of the Opportunity International Program in Honduras", in R. EVERSOLE (ed.), *Here to help : NGOs combating poverty in latin America*, Armonk, N. Y. : M. E. Sharpe, 2003, p. 117-149.
- MAYTA Ana, "Women, Microentreprise Development and Poverty in Bolivia", in R. EVERSOLE (éd.), *Here to help : NGOs combating poverty in Latin America*, ARMONK N.Y. ; London : M.E. SHARPE, 2003, p. 105-116.
- MEYER C. A., *The Economics and Politics of NGOs in Latin America*, Praeger, 1999.
- MEYER D., « ONG : une catégorie juridique introuvable, une définition utilitaire » in P. DAUVIN et J. SIMEANT, *ONG et humanitaire*, Paris, L'Harmattan, 2004, p. 139-161.
- OLIVIER de SARDAN J.-P., « Ce que pourrait être un programme de recherche sur les ONG », in J. P. DELER (dir.), *ONG et Développement. Société, économie, politique*, Paris, Khartala, 1998, p. 23-27.
- OLLITRAULT S., CHARTIER D., « Les ONG d'environnement dans le système international en mutation : des objets non identifiés ? » in Catherine AUBERTIN (coord.), *Représenter la nature. ONG et biodiversité*, Paris, Presse de l'IRD, 2005, p. 21-58.
- RECONDO D., « Les paradoxes de la démocratie participative en Amérique latine », in C. NEVEU, *Cultures et pratiques participatives. Perspectives comparatives*, Paris L'Harmattan, 2007, p. 255-277.
- SERJE M., "Malocas and barracones. Tradition, biodiversity, and participation in the Columbian Amazon", *International Journal of Social Sciences*, n° 178, décembre, 2003, p. 561-672.
- SOGGE D., K. BIEKART, SAXBY J., *Compassion and calculation : the Business of Private Foreign Aid*, London, Pluto Press, 1996.
- VAKIL A., "Confronting the classification problem : toward a Taxinomy of NGOs", *World Development*, 25 (12), 1997, p. 2057-2070.